



L'agenda 2030 pour le développement durable

Genèse, principes et processus d'élaboration des Objectifs du Développement Durable (ODD)

Par Mahmoud Ghouil *

Avec l'adoption de l'agenda 2030 pour le développement durable par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 25 septembre 2015, la communauté internationale a inauguré, une nouvelle ère de développement international et de partenariat multilatéral.

Marquant le 70ème anniversaire des Nations Unies sous le slogan « Une ONU plus forte pour un monde meilleur », cette adoption historique de l'assemblée Générale entérine un nouveau programme cadrant le développement global pendant les 15 années à venir 2016-2030 avec 17 objectifs de développement durable « ODD » qui succéderont aux 8 objectifs actuels du Millénaire pour le développement (OMD 2000-2015).

Fruit d'un large processus inclusif de consultations et de négociations, ce nouveau programme pour l'après 2015 s'ambitionne de libérer l'humanité de la pauvreté, la faim, la violence, la peur et de veiller à ce que tous les êtres humains peuvent réaliser leur potentiel dans la dignité et dans un environnement sain.

On se propose dans ce qui suit d'apporter un éclairage sur les éléments phares qui ont caractérisé ce nouveau programme, son contenu, ses principes, sa genèse, son processus d'élaboration ainsi que les acteurs qui y ont contribué.

On montrera également tout au long de l'article en quoi ce nouveau programme est différent des OMD.

Le contenu du programme : 17 ODD et 169 cibles autour de 6 domaines clés

Le Programme pour l'après-2015 est beaucoup plus large que le cadre des résultats des OMD. Il comprend outre le cadre de résultats (objectifs et cibles), une vision intégrée, des principes, une stratégie de mise en œuvre et un cadre d'examen et de suivi.

Il couvre 17 objectifs structurés autour de 6 domaines clés¹. Il propose un plan d'action intégré et équilibré pour promouvoir dans ses 15 premiers objectifs, le développement durable dans ses trois dimensions sociale, économique et environnementale. Il intègre, pour la première fois, dans son objectif 16 l'aspect paix, justice et bonne gouvernance et vise dans son dernier objectif 17 à revitaliser le partenariat mondial.

1. Dignité : Mettre fin à la pauvreté et lutter contre les inégalités ;

- **Objectif 1.** Eradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- **Objectif 5.** Réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles

2. Etre humains : garantir à tous l'accès à la santé et au savoir et donner aux femmes et aux enfants toute leur place;

- **Objectif 2.** Fin de la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
- **Objectif 3.** Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges
- **Objectif 4.** Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les opportunités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie

3. Prospérité : développer une économie forte qui profite à tous et favorise le changement ;

- **Objectif 7.** Assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous
- **Objectif 8.** Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **Objectif 9.** Construire une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation
- **Objectif 10.** Réduire les inégalités dans et entre les pays
- **Objectif 11.** Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables

4. Planète : protéger les écosystèmes dans l'intérêt de toutes les sociétés et des générations futures ;

- **Objectif 6.** Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et l'assainissement pour tous
- **Objectif 12.** Assurer des modes de consommation et de production durables
- **Objectif 13.** Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts
- **Objectif 14.** Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable
- **Objectif 15.** Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, et stopper et inverser la dégradation des terres et la perte de biodiversité

5. Justice : favoriser l'édification de sociétés sûres et pacifiques et la mise en place d'institutions solides ;

- **Objectif 16.** Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, redevables et inclusives à tous les niveaux

6. Partenariat : faire jouer la solidarité mondiale au service du développement durable.

- **Objectif 17.** Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable

¹ Les six domaines clés ont été proposés par le Secrétaire général dans son Rapport de synthèse intitulé « une vie de dignité pour tous d'ici 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète », afin de mieux structurer les 17 objectifs et consolider le programme de développement durable.

Quels sont les principes qui ont guidé son élaboration ?

- 1 Appropriation nationale :** Le Programme pour l'après-2015 reconnaît explicitement l'importance de l'appropriation nationale des stratégies de développement. *"Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque gouvernement qu'il revient de fixer ses propres cibles nationales pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte des spécificités nationales"*. Cependant une réelle appropriation nationale est largement tributaire d'un effort national de contextualisation et d'adaptation des ODD globaux aux particularités nationales à travers la définition des cibles nationales spécifiques pertinentes et réalistes en fonction des priorités et des conditions initiales de développement du pays.
- 2 Une approche participative et à caractère inclusif :** une grande variété de parties prenantes a été consultée, allant de la société civile au monde des affaires, en passant par les autorités locales, les milieux universitaire et scientifique, les groupes vulnérables et les citoyens en général. L'adoption d'une approche à caractère inclusif et participatif aux niveaux du pays pour s'assurer dès le départ une implication forte des parties prenantes dans les processus nationaux de planification sera un préalable à une « localisation » efficace des ODD.
- 3 L'universalité :** A la différence des OMD qui se sont focalisés essentiellement sur les pays en développement, le programme d'après 2015 marque un changement de paradigme dans le développement international où on passe d'un partenariat Nord-Sud dans le cadre des OMD à un programme applicable à tous les pays du monde quels que soit leur degré de développement (Pays les moins avancés, Petits États insulaires en développement, Pays en développement sans littoral, Pays en situation de conflit, Pays à revenu intermédiaire, Pays à revenu élevé). Le concept d'universalité implique une réorientation importante dans un nouvel esprit de solidarité, de coopération et de responsabilité mutuelle commune mais différencié plus compatible avec les exigences de la globalisation et d'une meilleure gestion des biens publics mondiaux.
- 4 Ne pas faire de laissés-pour-compte :** Vue comme une condition nécessaire à l'élimination de la pauvreté et la stabilité sociale, économique et politique, la réduction des inégalités a été mise au cœur du nouveau programme où on lui a consacré tout un objectif (objectif 10) visant à garantir l'intégration des groupes défavorisés, marginalisés et exclus et de réduire les inégalités entre les États et en leur sein.
- 5 Une approche fondée sur les droits de l'Homme :** Tirant les leçons des OMD, l'approche fondée sur les droits de l'Homme² a été réclamée de façon systématique par les populations et est reconnue de façon croissante par les États Membres comme un principe important et fondamental pour l'élaboration du Programme pour l'après-2015 à venir. En faisant référence aux obligations internationales relatives aux droits de l'Homme existants, les ODD aspirent à réaliser les droits de l'Homme en renforçant les capacités des détenteurs d'obligation d'une part (notamment l'autorité publique) à mieux remplir leur obligation en terme de respect, protection et promotion des droits de l'Homme et d'autre part les ayants droit (les citoyens) à mieux connaître et faire prévaloir leurs droits.
- 6 L'approche intégrée du développement durable :** En s'inspirant de la définition de Brundtland du développement durable qui stipule que « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », le programme d'après 2015 comprend une vision intégrée des trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) favorisant: l'intégration sociale pour assurer le bien-être de tous, une croissance inclusive et porteuse de transformation, d'emplois et d'investissement productif, et la viabilité environnementale en matière de politiques sociales et économiques.

Pourquoi ce programme ?

Malgré les progrès significatifs qui ont été accomplis pendant les 15 dernières années sur la voie de la réalisation des OMD où des centaines de millions de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté (1.25 \$/ Jour) et l'accès à l'éducation a fortement augmenté pour les garçons et les filles, ces progrès moyens ont masqué les inégalités existantes au sein et entre les pays et les régions du monde.

² Cette approche i) se base sur les normes et principes internationaux des droits humains, ii) reconnaît les êtres humains comme étant des détenteurs de droits et définit des obligations pour les personnes en charge, iii) met l'accent sur les groupes marginalisés et victimes de discrimination, iv) vise la réalisation progressive de tous les droits humains et v) accorde la même importance à la réalisation et au processus de développement.

Tirant enseignement des limites constatées des OMD, le nouveau programme vise à **apporter des réponses concertées, innovantes et ambitieuses aux :**

- (1) **objectifs (OMD) non encore réalisés ou connaissant peu de progrès** tels que ceux liés à la santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile.
- (2) **nouveaux défis** tels que : i) le changement climatique et ses effets sur l'augmentation de la température mondiale, l'élévation du niveau de la mer surtout pour les pays côtiers de faible altitude et les petits États insulaires en développement, l'acidification des océans. ii) les catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses, iii) l'épuisement des ressources naturelles et les impacts négatifs de la dégradation de l'environnement, notamment la désertification, la sécheresse, la dégradation des sols, pénurie d'eau douce et la perte de biodiversité. Iii) Persistance voire aggravation des inégalités, vulnérabilités et exclusion où des milliards de nos concitoyens continuent à vivre dans la pauvreté et se voient refuser une vie de dignité. iv) la spirale des conflits, l'extrémisme violent, le terrorisme et les crises humanitaires connexes et le déplacement forcé de personnes. V) défis démographique et d'urbanisation liés à la dynamique des populations. vi) Accroissement du chômage notamment des jeunes, vii) Menaces pour la santé mondiale des pandémies et maladies émergentes, viii) Déficit de gouvernance et de responsabilité aux divers niveaux (mondial, régional, national, local).
- (3) **besoins urgents d'un changement transformationnel** vers un développement global, inclusif, équitable et durable via un changement dans les modes de consommation et de production et une utilisation plus modérée des ressources.

Comment ce programme a été conçu et élaboré ?

Ce programme est le résultat de la convergence de deux processus parallèles : le processus de réalisation des OMD se focalisant essentiellement sur la réduction de la pauvreté et le développement social et le processus de réalisation des résultats de la conférence Rio +20 se focalisant sur la dimension environnementale du développement durable.

- **Processus des objectifs du Millénaire de Développement** : Formalisé en 2000 avec la déclaration du millénaire et l'établissement des 8 OMD pour la période 2000-2015, ce processus a été revu 10 ans après par les États Membres de l'ONU lors du Sommet sur les OMD de septembre 2010. Constituant un engagement renouvelé en vue d'atteindre les OMD, cette assemblée a permis de prendre des mesures non seulement pour accélérer les progrès vers la réalisation des OMD, mais aussi pour réfléchir sur les moyens pour faire avancer le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015. Ceci s'est traduit par l'ouverture de consultations thématiques et nationales avec divers parties prenantes sur le programme post 2015 par le Groupe des Nations unies pour le développement GNUD et le groupe de personnalité de haut niveau du SG **qui a émis son rapport en Mai 2013 intitulé « pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable »**³. suite à la demande de l'Assemblée générale, le SG en juillet 2013, son rapport intitulé **« Une vie de dignité pour tous »**⁴.
- **Le processus de développement durable** : Entamé lors du sommet de RIO 1992 où les dirigeants du monde se sont engagés pour la première fois à promouvoir le développement durable et ont convenu d'un plan d'action Agenda 21 et d'un certain nombre de principes. Dix ans après le sommet de Johannesburg en

³ Les dirigeants du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 ont appelé de leurs vœux cinq grandes « réorientations transformatrices » : i) ne laisser personne de côté; ii) privilégier le développement durable; iii) transformer l'économie de façon à créer de l'emploi et une croissance partagée; iv) instaurer la paix et construire des institutions publiques ouvertes, transparentes et responsables; v) forger un nouveau partenariat mondial;

⁴ Il a recommandé l'élaboration d'un programme de développement durable universel, intégré et fondé sur les droits de l'Homme, qui porte sur la croissance économique, la justice sociale et la sauvegarde de l'environnement et fasse le lien entre paix, développement et droits de l'Homme, un programme qui n'oublie personne. Il demande de la rigueur dans les procédures d'examen et de suivi, une amélioration et une meilleure ventilation des données, et des buts et cibles qui soient mesurables et adaptables

Afrique du sud, les Etats membres ont réaffirmé les objectifs sociaux et environnementaux fixés dans les OMD et l'agenda21 et reconnu que la mondialisation a creusée les inégalités. Vingt ans après la conférence des Nations Unies pour le Développement durable ou RIO +20 qui a eu lieu en 2012 à Rio de Janeiro au Brésil a permis de renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable , d'évaluer les progrès réalisés et les lacunes subsistantes concernant la mise en œuvre de décisions de grands sommets sur le développement durable et de faire face aux défis nouveaux et émergents. Plusieurs mécanismes ont été créés pour suivre les décisions prises à RIO +20 notamment le **groupe de travail ouvert (GTO) chargé de la rédaction des ODD**, le comité intergouvernemental d'experts du développement durable dont le but est de proposer une stratégie de financement et le forum politique de haut niveau sur le développement durable pour exercer une action mobilisatrice et examiner l'avancement de la mise en œuvre du développement durable. En juin 2012, le **groupe de travail a présenté au Secrétaire général son premier rapport sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Intitulé « Réaliser le futur que nous voulons pour tous »**, Le rapport appelle à une approche de politique intégrée afin d'assurer un développement économique inclusif, un développement social inclusif et la durabilité de l'environnement dans le cadre d'un programme de développement qui répond aux aspirations de tous les peuples pour un monde libéré du besoin et de la peur.

- **Fusion des deux processus parallèles** :Reconnaissant les liens intrinsèques entre l'élimination de la pauvreté et le développement durable, **les Etats membres ont adopté en septembre 2013** lors de l'Assemblée Générale, **une approche globale fédérant les deux processus en vue de créer un programme unique, intégré et équilibré pour promouvoir le développement durable dans ses trois dimensions sociale, économique et environnementale et fondé sur la paix, l'inclusion, la bonne gouvernance et un partenariat mondial**. Le GTO a établi la version définitive de sa proposition d'un ensemble de 17 objectifs de développement durable et 169 cibles en juillet 2014. Le comité d'experts sur le financement a émis un ensemble de recommandations sur le financement du développement durable en Aout 2014.
- **Rapport de synthèse du secrétaire général** : Fort des contributions des deux processus⁵, le SG a publié en décembre 2014 **un rapport de synthèse intitulé « une vie de dignité pour tous d'ici 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète»**. En se fondant sur les 17 ODD proposés par GTO, le rapport a livré 6 éléments clés pour mieux encadrer et renforcer le programme **1. dignité 2.êtres humains 3. prospérité 4. planète 5. justice 6. Partenariat**.
- **Négociation et adoption du programme** : Après une Négociation intergouvernementale qui a eu lieu entre janvier et juillet 2015 sur la base des ODD proposés, un accord a été trouvé en Aout 2015 entre les États Membres sur **le document final du Sommet des Nations Unies « Transformer notre monde : agenda 2030 pour un développement durable»**. Ce programme sera officiellement adopté au Sommet des Nations Unies qui aura lieu du 25 et 27 septembre à New York.

Autres Processus complémentaires

- **La troisième Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement, à Addis-Abeba Juillet 2015** où les dirigeants du monde se sont mis d'accord sur un Programme d'action offrant une base pour la mise en œuvre du Programme mondial du développement durable. Reposant sur les résultats des deux conférences précédentes sur le financement du développement tenues, à Monterrey, au Mexique et à Doha, au Qatar , le programme d'action d'Addis-Abeba englobe toutes **les sources de**

⁵ Plusieurs rapports ont été réalisés par les différents groupes: le rapport du Secrétaire général, « Une vie de dignité pour tous »Équipe spéciale du système des Nations Unies , rapport du GTO « Réaliser le futur que nous voulons » (2012) « Un partenariat mondial renouvelé pour le développement » (2013), Rapport du Panel de haut niveau de personnalités éminentes au programme du développement pour l'après-2015 (2013), Groupe de développement des Nations Unies : « Des millions de voix : Le monde que nous voulons », le Pacte mondial de l'ONU : « Architectes d'un monde que nous voulons » (2013), le Réseau de solutions de développement durable : « Un programme d'action pour le développement durable », Une perspective régionale du programme de développement pour l'après-2015

financement (publiques, privées, nationales et globales) et contient plus de 100 mesures concrètes pour réformer les pratiques financières mondiales et financer les besoins d'investissements ⁶nécessaires à la réalisations des ODD. De nouvelles initiatives ont été établies dont notamment : i) le Mécanisme de facilitation de la technologie pour stimuler la collaboration entre toutes les parties prenantes, ii) le Forum mondial pour les infrastructures afin d'identifier et combler les lacunes dans les infrastructures, mettre en évidence les opportunités d'investissements, de coopération .iii) un nouveau pacte social en faveur des pauvres et des groupes vulnérables grâce à la fourniture de systèmes et mesures de protection sociale pour tous, iv) d'imposer des taxes aux substances nocives pour décourager la consommation et augmenter les ressources nationales, v)promouvoir un accès abordable et stable au crédit pour les petites entreprises et mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi d'ici 2020. Vi) réengagement des pays développés à atteindre l'objectif de 0,7 pour cent du revenu national brut à l'aide publique au développement⁷, et de 0,15 à 0,20 pour cent pour les pays les moins avancés.

- **la 21^{ème} Conférence des États Parties (COP21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** qui se tiendra à Paris du 30 Novembre au 11 Décembre pour trouver un accord mondial juridiquement contraignant sur le changement climatique.

Qui a participé à son élaboration ?

Alors que les OMD ont été conçus et élaborés par le personnel de l'ONU sous le leadership du l'ex Secrétaire Général des Nations Unies Koffi Annan en puisant dans les objectifs de la déclaration du millénaire adopté par les Etats membres, le programme post 2015 est le fruit d'une négociations menée par les États membres et d'un long processus universel et inclusif de consultations auprès de nombreux groupes de parties prenantes afin d'assurer leur meilleure appropriation et implication dans la phase de mise en œuvre.

Outre les Etats membres, 6 types de parties prenantes clés ont apporté leurs contributions au travers de la consultation avec : i) le groupe de personnalités de haut niveau du secrétaire général des Nations Unies ⁸, ii) le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) iii) les grands groupes et les parties prenantes organisés par les Etats membres.

- **Institutions des Nations Unies** : 60 entités des Nations Unies et organisations internationales ont pu apporter leurs contributions via l'Équipe spéciale des Nations Unies qui est un groupe inter agence créé en janvier 2012 et présidé conjointement par le DAES et le PNUD pour soutenir l'ensemble des préparatifs et fournir les données analytiques, l'expertise et faciliter la discussion pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.
- **Le monde des affaires et industries** : le secteur privé a pu apporter ses contributions au GTO et aux négociations pour l'après 2015 ainsi qu'à travers le Pacte mondial des Nations Unies et le GNUD.
- **La société civile**: la contribution de ce groupe a été apportée par : i) la participation des groupes d'enfants, jeunes et femmes, d'exploitants agricoles, de peuples autochtones, d'ONG, de syndicats au GTO et négociations pour l'après 2015. ii) le biais de 11 consultations thématiques mondiales et des consultations

⁶ Un comité d'experts de l'ONU estime que pour l'élimination de la pauvreté, il faudrait investir chaque année entre 5'000 à 7'000 milliards \$ dans les infrastructures. La CNUCED a également estimé que les besoins totaux d'investissement dans les pays en développement élèvent à 3300-4500 milliards \$ par an, avec un investissement en cours à 1400 milliards \$ impliquant un déficit d'investissement de \$ 1900 à 3100 milliards de dollars \$ par an.

⁷ Les apports nets d'aide publique au développement (APD) des membres du CAD se sont élevés à 135,2 milliards USD au total en 2014, soit 0,29 % du revenu national brut (RNB) ce qui est donc nettement inférieur à l'objectif du 0.7% .En effet, sur les 28 pays membres du CAD, cinq (le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède) ont atteint et dépassé l'objectif des Nations Unies visant à consacrer 0,7 % du RNB à l'APD en 2014

⁸ Le Secrétaire général Ban Ki-moon a mis en place une Équipe spéciale du système des Nations Unies chargée de coordonner les préparatifs pour l'après-2015. Il a annoncé, en juillet 2012, le nom des 27 membres d'un Groupe de haut niveau pour le conseiller sur le développement mondial après 2015. Le Président de l'Indonésie, M. Yudoyono, la Présidente du Libéria, Mme Johnson Sirleaf, et le Premier ministre du Royaume-Uni, M. Cameron co-président ce Groupe de haut niveau constitué de représentants de la société civile, du secteur privé et du secteur public.

nationales dans plus de 60 pays menée par le GNUD. iii) une enquête mondiale innovante mondiale My World à la quelle environ 8 millions de personnes ont pu répondre à travers le monde.

- **Les Régions** : l'aspect régional a été pris en compte dans les consultations menées par les commissions économiques régionales.
- **Le milieu scientifique et universitaire** : a pu apporter sa contribution au GTO et aux négociations pour l'après 2015 en tant que comité scientifique et technologique et à travers le réseau des solutions pour le développement durable⁹.
- **Les Dirigeants politiques** : la contribution des dirigeants politiques a été pris en compte à travers : i) la consultation des collectivités locales menées dans le cadre GTO et les négociations pour l'après 2015.ii) la consultation de dirigeants nationaux menés auprès des gouvernements, du monde des affaires et la société civile par le biais du Groupe de personnalités de haut niveau du secrétaire général des Nations Unies et le GNUD.

Afin d'assurer une meilleure cohérence entre les différents groupes de travail, un groupe informel de coordination composé de quatre secrétaires généraux adjoints¹⁰ a été mis en place. Un secrétariat a été créé également pour faciliter la coordination entre les différentes parties prenantes tout en gardant l'autonomie nécessaire pour chaque groupe de travail.

⁹ Est un réseau mondial indépendant de centres de recherche, universités et établissements d'enseignement technique dirigé par Jeffrey Sachs et qui travaille avec les parties prenantes pour soutenir la résolution des problèmes mondiaux dans dix domaines critiques du développement durable.

¹⁰ Qui comprend le SG Adjoint pour le développement économique au DAES, le SG Adjoint des politiques de développement du PNUD, le SG Adjoint pour la politique et le Programme à l'ONU femmes et le conseiller spécial de planification du développement Post 2015.